



Conseil fiscal

Économisez un timbre, gagnez du temps – payez en ligne!

Le saviez-vous?

Vous pouvez rapidement et de façon sécuritaire envoyer un paiement à l'Agence du revenu du Canada (ARC) à partir de votre compte bancaire.

Le nouveau service **Mon paiement** de l'ARC simplifie le processus de versement de paiements à l'ARC. Ce service peut être utile à tous, depuis une entreprise qui effectue des versements d'acomptes provisionnels de taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) à un particulier qui paie un montant dû d'impôt sur le revenu des particuliers. Vous pouvez désormais faire des paiements instantanés par un simple clic – plus besoin de comptabiliser les chèques en circulation, plus d'inquiétudes au sujet de la date d'envoi. Votre paiement est immédiat!

Mon paiement est offert au moyen du service *Interac*^{MD} en ligne et est accessible à tous les détenteurs de comptes bancaires auprès des institutions financières suivantes : BMO Banque de Montréal, Banque Scotia, TD Canada Trust et RBC Banque Royale.

Les entreprises peuvent utiliser **Mon paiement** pour nous faire parvenir les versements suivants :

- TPS/TVH;
- Retenues à la source;
- Impôt sur le revenu des sociétés;
- Droit d'accise;
- Taxe d'accise;
- Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien;
- Taxe sur les primes d'assurance;
- Droit à l'exportation de produits de bois d'œuvre;
- Commission des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse.

Un autre avantage d'utiliser **Mon paiement** est qu'il vous permet de régler tout montant en un seul paiement à l'un des comptes ou à tous les comptes mentionnés ci-dessus. Pensez-y, une seule transaction pour régler tous ces comptes! C'est toute une économie de temps!

Pour utiliser **Mon paiement**, ou pour en savoir plus sur le service, allez à www.arc.gc.ca/monpaiement.

^{MD} marque déposée d'INTERAC Inc. Utilisée sous licence.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada